

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 juin 2017

Objet : Compte de gestion du CCAS – Exercice 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le compte de gestion de l'exercice 2016 transmis par le comptable, receveur de l'administration des finances publiques, avant le 1^{er} juin, retrace les opérations de comptabilité tenues par lui. En effet, il est seul chargé, en cours d'année, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le Président du CCAS, accompagné de l'état de l'actif au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion est conforme en ses écritures au compte administratif du président pour l'exercice 2016 :

Résultat d'exécution 2016	En euros
- Fonctionnement	126 668.72 €
- Investissement	1 937.08 €

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter le compte de gestion du budget principal conformément aux articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du CCAS,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. BOST', with a stylized flourish extending from the end.

Christine BOST

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 juin 2017

Objet : Compte de gestion de la RPA – Exercice 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le compte de gestion de l'exercice 2016 transmis par le comptable, receveur de l'administration des finances publiques, avant le 1^{er} juin, retrace les opérations de comptabilité tenues par lui. En effet, il est seul chargé, en cours d'année, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le Président du CCAS, accompagné de l'état de l'actif au 31 décembre 2016.

Le compte de gestion est conforme en ses écritures au compte administratif du président pour l'exercice 2016 :

Résultat d'exécution 2016	En euros
- Fonctionnement	14 137.47 €
- Investissement	- 951.29 €

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter le compte de gestion du budget principal conformément aux articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du CCAS,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. BOST".

Christine BOST